

Plan de formations 2018





UTI METROPOLE LILLOISE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			
1	L		1	1	J	DP			1	J		1	D		1	M		
2	M		2	V	DP			2	V		2	L		14	2	M		
3	M		3	S				3	S		3	M	pratique		3	J		
4	J		4	D				4	D		4	M	de la		4	V		
5	V		5	L		6	5	L	10	5	J	néégociation		5	S		5	M
6	S		6	M		6	M		6	V		6	D		6	M	DP	
7	D		7	M		7	M		7	S		7	L		19	7	J	
8	L	2	8	J		8	J		8	D		8	M		8	V	DP	
9	M		9	V		9	V		9	L		15	9	M		9	S	
10	M		10	S		10	S		10	M		10	J		10	D		
11	J		11	D		11	D		11	M		11	V		11	L	24	
12	V		12	L	7	12	L	11	12	J		12	S		12	M		
13	S		13	M		13	M		13	V		13	D		13	M		
14	D		14	M		14	M		14	S		14	L		20	14	J	
15	L	3	15	J		15	J	DS1	15	D		15	M		15	V	Trésorier du CE	
16	M		16	V		16	V	DS1	16	L		16	M	CHSCT		16	S	
17	M		17	S		17	S		17	M		17	J	CHSCT		17	D	
18	J		18	D		18	D		18	M	initiation		18	V	CHSCT		18	L
19	V		19	L	communication	8	19	L	12	19	J	juridique		19	S		19	M
20	S		20	M	écrite et		20	M	20	V			20	D		20	M	
21	D		21	M	orale		21	M	21	S			21	L		21	J	
22	L	découverte de la CFDT	4	22	J		22	J		22	D		22	M		22	V	
23	M		23	V		23	V		23	L		17	23	M	Négocier un accord de CS		23	S
24	M		24	S		24	S		24	M			24	J		24	D	
25	J		25	D		25	D		25	M			25	V	Découverte de la CFDT		25	L
26	V		26	L	9	26	L	formation	13	26	J		26	S		26	M	toutes les ruptures du
27	S		27	M		27	M	économique	27	V			27	D		27	M	contrat de travail
28	D		28	M		28	M	des élus	28	S			28	L		22	28	J
29	L	5		29	J	au		29	D			29	M		29	V		
30	M		30	V	CE		30	L	18	30	M			30	S			
31	M	DP		31	S					31	J							

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1	D		1	M		1	S		1	L	
2	L		27	J		2	D		2	M	
3	M		3	V		3	L		3	S	
4	M		4	S		4	M		4	J	
5	J		5	D		5	M		5	V	
6	V		6	L		6	J		6	S	
7	S		7	M		7	V	Découverte de la CFDT	7	D	
8	D		8	M		8	S		8	L	
9	L		28	J		9	D		9	M	
10	M		10	V		10	L	DS2	37	10	M
11	M		11	S		11	M	DS2		11	J
12	J		12	D		12	M		12	V	négociation
13	V		13	L		13	J		13	S	
14	S		14	M		14	V		14	D	
15	D		15	M		15	S		15	L	
16	L		29	J		16	D		16	M	
17	M		17	V		17	L		17	J	
18	M		18	S		18	M		18	V	
19	J		19	D		19	M		19	J	
20	V		20	L		20	J		20	S	
21	S		21	M		21	V		21	D	
22	D		22	J		22	M		22	L	
23	L		30	J		23	D		23	M	
24	M		24	V		24	L		24	J	
25	M		25	S		25	M		25	V	
26	J		26	D		26	M	Les congés	39	24	M
27	V		27	L		27	J	Les congés	25	J	
28	S		28	M		28	V	les congés	26	V	
29	D		29	J		29	S		29	L	
30	L		31	D		30	M		30	J	
31	M		31	V		31	J		31	S	
						31	M		31	D	
									31	L	1

Intitulé de la formation Public visé	Dates et lieux	OBJECTIFS DE CHANGEMENTS/ OBJECTIFS DE FORMATIONS
<p>Découverte de la CFDT Formation de base ouverte à tous les adhérents de la CFDT</p>	<p>Session d'une journée 4 dates proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>LILLE</u> 22 janvier 25 mai 7 septembre 14 décembre 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaitre le type de syndicalisme de la CFDT ➤ Ce que la CFDT offre à ses adhérents ➤ A quoi sert ma cotisation ➤ Les valeurs de la CFDT ➤ L'histoire de la CFDT
<p>Délégué du personnel (délégués du personnel, titulaires ou suppléants, et futurs délégués CSE)</p>	<p>Session 3 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>LILLE</u> 31 janvier, 1 et 2 février - <u>LILLE</u> 6, 7 et 8 juin 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Clarifier et préciser le rôle des élus ➤ Définir les fonctions des DP ➤ Améliorer la communication avec les salariés ➤ Se familiariser avec les textes, distinguer les usages, lois et conventions ➤ Comment résoudre des problèmes, comment recueillir des informations, comment élaborer des revendications et défendre un objectif ➤ Aborder le passage au CSE
<p>Communication Ecrite et Orale (expression écrite et orale) <i>tous les militants dans leurs différents mandats sont amenés à communiquer par l'écrit ou par l'oral, avec des interlocuteurs et des environnements différents.</i></p>	<p>Session 3 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>LILLE</u> 19, 20 et 21 février 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'entraîner à la communication écrite et orale. ➤ Permettre aux militants d'avoir une communication qui fait corps avec la réalité syndicale, les réalités de terrain, les attentes et les choix de l'organisation. ➤ Etre plus à l'aise dans la prise de parole. ➤ Appréhender les mécanismes de la communication, ➤ Connaître les facteurs et les conditions qui facilitent la communication, ➤ Développer ses compétences et sa créativité ➤ Savoir choisir son mode de communication

<p>Formation économique des élus au Comité d'Entreprise</p> <p><i>les Elus titulaires au Comité d'entreprise seulement (une convention est établie entre le CE et l'UTI)</i></p>	<p>5 jours</p> <p>- LILLE : Du 26 au 30 mars</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Orienter les élus de CE dans un parcours de formation plus riche et plus cohérent. ➤ Développer les compétences d'analyse économique des élus ➤ Renforcer le lien entre les activités du CE et l'action syndicale ➤ Connaitre les prérogatives du comité d'entreprise ➤ Comprendre le fonctionnement économique de l'entreprise et le rôle du CE ➤ Apprendre à définir des stratégies d'actions porteuses de résultats pour les salariés ➤ Développer des pratiques syndicales CFDT adaptées aux missions du CE ➤ Développer des réflexes de partenariat avec les experts et de contact avec la CFDT ➤ Clarifier son rôle d'élu, acquérir un vocabulaire économique et se repérer dans les documents comptables pour être capable de dialoguer sur le champ économique. ➤ Aborder le passage en CSE
<p>Trésorier du CE (Trésoriers du CE et du CSE)</p>	<p>Session de 2 jours Animée par SYNDEx 9 et 10 février</p>	<p>La loi sur la modernisation du dialogue social entraîne les trésoriers vers de nouvelles procédures plus contraignantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir élaborer une politique budgétaire et comprendre la certification des comptes
<p>Impact des ordonnances sur la gestion du CE (Elus du CE et élus au CSE)</p>	<p>Micro Session de 1/2 journée Animée par SYNDEx 19 octobre</p>	<p>Le passage du CE en CSE aura des impacts réels sur le fonctionnement et plus particulièrement sur la gestion des comptes du CE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaitre et approfondir les impacts des ordonnances et identifier les risques sur la gestion du CE

<p>Délégué Syndical 2 modules de 2 jours <i>(Délégués syndicaux)</i></p>	<p>2 jours/session - LILLE : Session 1 : 15 et 16 mars Session 2 : 10 et 11 septembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre au Délégué Syndical CFDT de repérer ses missions au sein de la section syndicale en lien avec son syndicat ➤ Renforcer le sentiment d'appartenance du DS au sein de la CFDT tant en matière d'Histoire de valeurs que de fonctionnement. ➤ se familiariser avec les textes réglementant la désignation du DS en lien avec la représentativité et apprendre à les utiliser. ➤ Intégrer les missions du DS en termes d'animation de coordination, de développement, de communication et de liaison avec les structures CFDT pour garantir un travail collectif dans la section syndicale. ➤ Repérer et intégrer les éléments essentiels et nécessaires à l'organisation et la gestion des élections professionnelles dans l'entreprise en respectant le lien avec le syndicat ➤ Repérer l'importance de négocier un projet syndical de SSE en cohérence avec les orientations CFDT. ➤ confirmer son mandat de délégué syndical CFDT.
<p>Pratique de la négociation <i>(délégués syndicaux et tous militants souhaitant parfaire ses compétences en matière de négociation)</i></p>	<p>Session 3 jours LILLE : 2 dates proposées : <ul style="list-style-type: none"> • 3, 4 et 5 avril • 10, 11 et 12 octobre </p>	<p>la loi Travail et les ordonnances mettent la négociation au cœur du dialogue social</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner aux militants des sections des moyens de mener une négociation en lien avec le syndicat. ➤ Identifier les bases théoriques de la négociation ; ➤ Définir le cadre juridique de la formation ; ➤ Identifier les phases essentielles de la négociation ; ➤ Repérer les éléments essentiels du déroulement de la négociation ; ➤ Identifier les phases essentielles de la négociation ; ➤ Mettre en pratique les éléments théoriques de la négociation ;
<p>Comment négocier un accord de CSE</p>	<p>Session d'une journée Animée par SYNDEX 23 mai 23 novembre</p>	<p>L'accord de mise en place du conseil d'entreprise diffère selon l'existence ou non de délégué syndical. Il doit comprendre un certain nombre de clauses. le conseil d'entreprise est un nouvel acteur en matière de négociation collective sans pour autant supprimer le rôle du délégué syndical.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître les clauses à intégrer dans l'accord

<p>Développement <i>Action destinée aux membres des sections syndicales</i></p>	<p>Session sur 3 jours</p> <p>- <u>LILLE</u> : A determiner</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une dynamique syndicale à même de renforcer l'organisation ➤ Créer les conditions de mobilisation, d'impulsion d'une politique de développement/ syndicalisation ➤ Savoir organiser des pratiques collectives porteuses de développement en lien avec l'action revendicative et un syndicalisme de résultats ➤ Savoir aller à la rencontre des salariés et développer un syndicalisme de proximité
<p>Initiation Juridique <i>(Adhérents, militants, nouveaux élus)</i></p>	<p>- <u>LILLE</u> : 18, 19 et 20 avril</p>	<p>Pour élargir et développer un réseau de personnes ressources en matière juridique et avoir des militants acteurs dans l'action juridique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les bases théoriques indispensables pour la prise en charge d'une question juridique (différence entre juridique et judiciaire, les différentes sources du droit, les grands principes du contrat de travail, distinction droit privé/droit public, l'organisation juridictionnelle française). ➤ Améliorer ses pratiques syndicales dans la gestion d'une question juridique (accès à la réglementation, méthode de recherche d'informations, les acteurs de l'action juridique dans la CFDT et leur rôle).
<p>Défenseur Prud'homal <i>exclusivement réservé aux militants impliqués dans le juridique en vue d'intégrer le réseau des défenseurs !</i></p>	<p>- <u>LILLE</u> : En attente d'un cursus</p>	<p>Pouvoir élargir et développer un réseau de défenseurs juridiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître le déroulement d'un dossier juridique. ➤ Savoir rédiger des conclusions. ➤ Capable de plaider un dossier.

<p>Les Congés <i>(Délégués syndicaux, élus DP, élus CE)</i></p>	<p>- LILLE : 26, 27 et 28 septembre</p>	<p>Congés payés, jours fériés, congés pour évènements, congés syndicaux... nombreuses sont les demandes en termes de congés, le syndicat aura des militants efficaces sur la question_[FC1] :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Approfondir ses connaissances sur les différents congés et la mise en pratique ➤ Pour répondre aux questions des adhérents et des salariés concernant les congés, le calcul des indemnités...
<p>Formation CHS-CT <i>Nouveaux Elus CHS-CT (Ou n'ayant pas fait de formation depuis 4 ans)</i> <i>3 jours congés CHSCT .</i> <i>(une convention est établie entre l'employeur et l'UTI)</i></p>	<p>Session 3 jours - LILLE : Du 16 au 18 mai Du 7 au 9 novembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir une vue élargie du champ d'intervention sur la santé, la Sécurité et les Conditions de Travail. ➤ Réaliser une fiche synthétique des textes légaux du CHSCT. ➤ Repérer le rôle et les missions du Secrétaire du CHSCT. ➤ Comprendre le fonctionnement de l'entreprise et des différents acteurs. ➤ Comprendre la différence entre travail prescrit et travail réel. ➤ Découvrir les différentes méthodes et outils d'enquête et d'analyse. ➤ Réaliser la carte des Conditions de Travail. ➤ Repérer le contenu du PAPRIPACT. ➤ Acquérir une méthode pour faire des priorités en CHSCT.
<p>Formation « PUBLIC »</p>	<p>En attente</p>	
<p>Préparer sa retraite</p>	<p>En attente</p>	